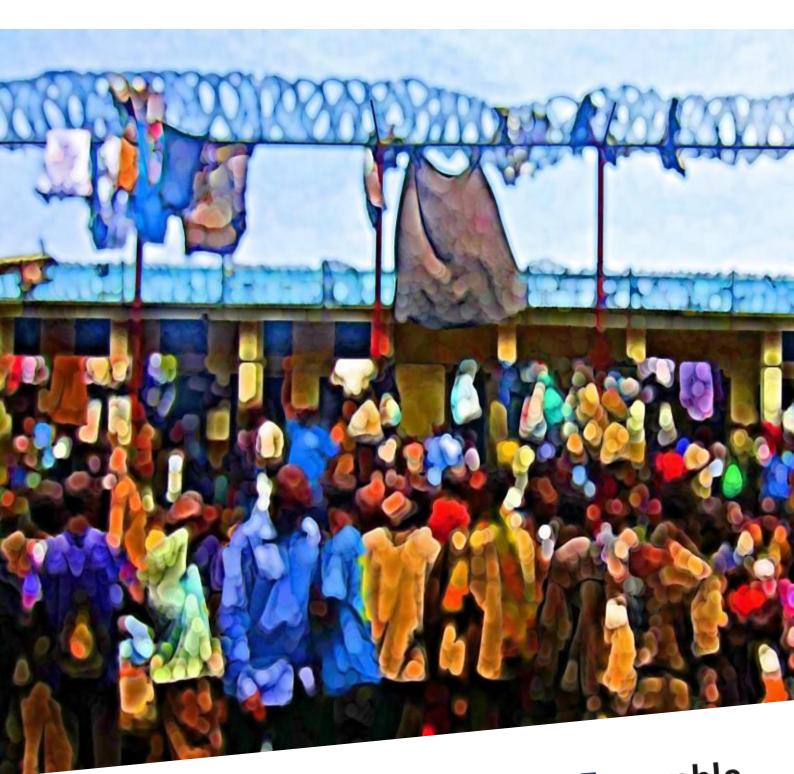
Rapport d'activités 2016

Assemblée Générale du 8 juin 2017





SOMMAIRE

VIE ASSOCIATIVE 2.

AGIR EN AFRIQUE **5.**

AGIR AU PROCHE ET MOYEN-ORIENT 17.

AGIR EN AMÉRIQUE LATINE 19.

AGIR EN ASIE 22.

AGIR EN FRANCE 26.



VIE ASSOCIATIVE

ET MAINTENANT?



Une année charnière. 2016 fut une année charnière pour Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme. La feuille de route que nous avions élaborée en 2013 avec le Conseil d'Administration et l'équipe salariée fixait un certain nombre d'actions et d'objectifs à dérouler sur trois ans. En 2016, nous avons également préparé notre stratégie pour l'horizon 2020. Pourquoi avoir voulu réfléchir au moyen terme ? Parce que cela est une nécessité pour assurer la bonne santé d'AEDH et son soutien aux défenseurs des droits humains.

Dès 2009, le Conseil d'Administration avait réaffirmé son souhait d'assurer la pérennité de l'association pour pouvoir maintenir notre travail de soutien aux petites associations de défense des droits humains et d'assistance/protection aux défenseurs en danger. Malgré les dons de nos adhérents, le soutien de la Fondation des Droits humains et les contributions de nos partenaires de longue date, dont Un Monde Par Tous et le Secours Populaire ; nos déficits successifs rognaient nos fonds propres au point de voir approcher le moment où nous aurions dû mettre la clef sous la porte. Jean Saglio, notre trésorier et Paul Moiroux, notre commissaire aux comptes, estimaient cette triste échéance pour la fin 2014. Il fallait donc faire évoluer notre modèle financier, augmenter et diversifier nos ressources.

L'enjeu d'un résultat financier équilibré. Vous verrez dans le rapport financier de 2016 que, pour la première fois depuis bien des années, nous terminons sur un résultat positif. Dans ce modèle, où la majorité de nos actions doivent être financées par des bailleurs de fonds, arriver à l'équilibre financier est nécessaire. Nous devons bien sûr convaincre nos partenaires financiers de la qualité des actions menées par nos partenaires sur le terrain et de la confiance que ces derniers nous apportent. Il est toutefois légitime qu'ils attendent que nous soyons un gestionnaire fiable des ressources publiques et privées qui nous sont attribuées, que notre gestion soit transparente et efficace.

Nous pouvons nous tourner vers 2020 confiants, sachant que les fonds qui sont allés directement sur le terrain dépassaient amplement le budget total d'AEDH en 2014. La qualité de notre travail reçoit donc un jugement plus que favorable, qui nous pousse à souscrire à une stratégie ambitieuse. Le nouvel élan pris par AEDH s'inscrit dans la continuité du mode opératoire historique de l'organisation. De nouvelles méthodes de travail et les relations nouées avec nos financeurs nous incitent à nous questionner sur notre approche du partenariat, les modalités d'accompagnement des associations locales ou les résultats des actions entreprises et à améliorer par la même nos modes d'intervention. AEDH sort renforcée des difficultés rencontrées. La transition en cours doit se poursuivre. Il s'agit d'un enjeu majeur dans notre stratégie.

La qualité du travail accompli. Nous pouvons être fiers quand le rapport d'un audit souligne que : « la méthodologie de mise en œuvre du projet a été très satisfaisante. En déployant sur le terrain un volontaire expatrié, AEDH a pu maintenir et renforcer des relations de très bonne qualité avec les partenaires et un très haut niveau de communication. Les partenaires se sont sentis valorisés et ont été accompagnés sans que des méthodes externes ne leur soient imposées. Le dispositif de suivi du projet a également été satisfaisant, avec des outils de monitoring simples et efficaces ».

59
ASSOCIATIONS
PARTENAIRES

4 CONTINENTS

AFRIQUE PROCHE ET MOYEN-ORIENT AMÉRIQUE LATINE ASIE 38 000€

D'AIDES VERSÉES
POUR LES FORMATIONS
DES ASSOCIATIONS
PARTENAIRES

505 677€ d'AIDES VERSÉES

Fidèle à ses engagements, AEDH a collaboré en 2016 avec 59 associations partenaires, qui bénéficient d'un soutien financier d'un montant de 505 677€. Implantées en Amérique latine, Afrique centrale, au Proche Orient et Asie du Sud-Est, ces organisations s'impliquent sur une diversité de problématiques reflétant le caractère généraliste de l'action de notre organisation : lutte contre les discriminations à l'encontre des peuples autochtones pygmées ; dénonciation de la torture ; protection des droits des détenus ; défense des droits des femmes et des enfants ; promotion de la liberté d'association ; lutte contre les discriminations à l'encontre des personnes homosexuelles ; défense des droits des migrants ; protection des défenseurs des droits humains...

Pour maintenir cet élan, nous avons une équipe de grande qualité. En recrutant une responsable pour les finances et l'administration, nous avons libéré le temps des chargés de mission afin qu'ils puissent approfondir notre connaissance du terrain et améliorer la qualité de la gestion des projets. Ce recrutement s'inscrit dans les changements organisationnels mis en œuvre depuis un séminaire interne organisé en 2014 auquel j'ai fait allusion dans le rapport moral de 2015 et qui préconisait de renforcer l'approche collégiale.

Je veux ajouter un mot personnel. Suite à des problèmes de santé rencontrés depuis août 2016, j'ai décidé de démissionner de mon poste de Président. Durant quatre ans et demi, j'ai eu l'immense honneur de présider AEDH: cela m'a beaucoup appris, beaucoup apporté. Ces derniers mois, mes amis du bureau, Annie Cappone, Catherine Marguin, Jean Saglio et Sylvain Camuzat ont fait en sorte que la gestion et les relations avec le Conseil d'Administration fonctionnent bien. Leur amitié et leur soutien restent un cadeau extraordinaire, car la voie n'a pas toujours été facile ces quatre dernières années et leur soutien a été sans faille.

John Edmundson, Président



AGIR EN AFRIQUE

SOUTENIR	6.
PROTÉGER	14.
DÉFENDRE ET PROMOUVOIR	16.

SOUTENIR

En 2016, AEDH a soutenu 49 organisations engagées dans la défense et la promotion des droits humains en Afrique subsaharienne. Le montant total des subventions attribuées s'élève à 373 322€.

Un soutien financier direct à 10 associations africaines



Sur décision du Conseil d'Administration d'AEDH, les fonds propres de l'organisation ont été mobilisés pour octroyer des micro-subventions à **10 associations actives dans 5 pays** (Ghana, Mali, République Démocratique du Congo, Tchad et Togo). Le montant des subventions directes accordées à des partenaires africains s'élève à **25 892€**.

Ce soutien à des acteurs locaux a été réalisé en partenariat avec la Fondation pour les Droits Humains qui a attribué (en sus de l'appui financier d'AEDH) un cofinancement à trois projets au Ghana, Mali et Togo. Le montant du cofinancement apporté par la Fondation s'élève à 9 500€.

Au Ghana, AEDH a poursuivi son soutien à DCI (Defense for Children International), impliqué dans la défense des droits d'enfants victimes de traite.

Au Mali, depuis 2008, AEDH collabore avec l'APSEF qui se mobilise contre les pratiques traditionnelles attentatoires aux droits des femmes et des fillettes, notamment l'excision.

Au Rwanda, AEDH a soutenu un projet mis en oeuvre par ADL de conseil et d'assistance judiciaire auprès de personnes vulnérables.

Au Tchad, AEDH a attribué une subvention de fonctionnement à l'Observatoire International des Prisons.

Au Togo, AEDH apporte son soutien aux actions mises en oeuvre par SADD de promotion et défense des droits des employés par les entreprises d'extraction minière ou par les entreprises implantées en zone franche.

En République Démocratique du Congo, AEDH a soutenu 5 organisations :

- ► ADEPDH pour une action de sensibilisation sur les droits des femmes et de défense des droits des détenus en Nord Kivil
- ►ASADHO section Nord Kivu pour ses activités de documentation des cas de violations des droits.
- ►SOFAC pour un projet visant à limiter l'incarcération des mineurs par un recours à la médiation (Nord Kivu).
- ►SOS IJM par un appui à son fonctionnement (Sud Kivu).
- ► Vughuma pour une action d'enregistrement à l'état civil d'enfants illégitimes (Nord Kivu).

Une coordination de projets réalisés en partenariat avec des organisations locales

Initiée depuis quelques années, l'évolution du "métier" d'AEDH s'est poursuivi en 2016. Tout en respectant son mandat initial de soutenir des actions concrètes de défense et de promotion des droits de l'Homme élaborées et menées par des acteurs locaux, l'organisation a affirmé son rôle de **coordinateur de projet et de facilitateur** lui permettant d'accompagner et de répondre au mieux aux besoins exprimés par ses partenaires.

39 organisations engagées en Afrique centrale ont bénéficié d'un soutien financier et d'un accompagnement technique. Le montant des subventions attribuées à des partenaires africains par le biais de projet s'élève à **347 430€**.

PROJET MANDAT

Localisation : République du Congo Durée : de janvier 2016 à décembre 2018



Réalisé depuis janvier 2016 en partenariat avec l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH), le projet MANDAT entend contribuer au renforcement de l'État de droit en République du Congo en encourageant une diminution des détentions arbitraires et des actes de torture, traitements cruels, inhumains ou dégradants. Treize ans après la ratification de la Convention des Nations unies contre la torture par la République du Congo, le recours à la torture est généralisé dans le pays.

Ancré dans les pratiques des forces de l'ordre, il apparaît extrêmement difficile de s'y opposer alors que la législation congolaise ne définit ni ne sanctionne les actes de torture. Les méthodes d'interpellation, de garde à vue et de détention appliquées par les policiers, gendarmes, militaires ou agents de l'administration pénitentiaire tendent à banaliser l'usage de la violence sans qu'aucune mesure corrective ne soit prise par les autorités pour remédier à cette situation. Face à un tel constat, le projet MANDAT vise à :

RENFORCER les capacités d'actions des organisations de la société civile **ALERTER** les autorités

MOBILISER l'opinion publique en vue d'inciter au changement de pratiques **IDENTIFIER, PROTÉGER et DÉFENDRE** les victimes.

La première année du projet a été caractérisée par une très forte dégradation du contexte politique. La répression de toute forme de contestation politique en marge de processus électoraux contestés (référendum d'octobre 2015 sur la réforme constitutionnelle autorisant le Président à être candidat à sa succession et élections présidentielles de mars 2016) s'est traduite par de nombreuses arrestations et un rétrécissement des libertés publiques. Malgré un contexte difficile, les trois axes d'intervention du projet ont été engagés comme initialement prévus.



1. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'ACTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les membres de l'OCDH ont suivi deux formations sur la comptabilité associative et sur la définition et mise en œuvre de la stratégie de plaidoyer. À l'issue de cette dernière, l'OCDH a également bénéficié d'un accompagnement de six mois afin de concevoir une stratégie de plaidoyer en faveur de la reconnaissance de la torture dans la législation congolaise. Cette stratégie sera mise en œuvre sur les années 2 et 3 du projet MANDAT. Loin d'être anecdotiques, les thèmes abordés lors de ces sessions apparaissent fondamentaux pour asseoir la crédibilité de l'OCDH, et par la même renforcer son pouvoir d'action, tant aux yeux de ses partenaires internationaux que des autorités nationales.

Par ailleurs, les missions réalisées par AEDH au Congo ont représenté des temps d'accompagnement technique bénéfiques, via un transfert de connaissances sur une grande diversité de sujets : méthodologie de gestion de projet, gestion de base de données facilitant l'analyse des cas de violations de droits recensés, sécurité numérique, protection – sécurité de l'OCDH.



Bureau de l'OCDH, Pointe Noire

Enfin, des micro-subventions ont été attribuées à 3 organisations congolaises sélectionnées à l'issue d'un appel à propositions. Les projets présentés devaient privilégier les thématiques d'accès à la justice, de lutte contre l'impunité et d'assistance aux victimes.

2. PLAIDOYER ET SENSIBILISATION DE L'OPINION PUBLIQUE

Trois formations ont été organisées par l'OCDH:

- ▶ Deux à l'attention des forces de l'ordre de Sibiti et Nkayi, visaient à transmettre ou à rappeler un socle minimum de connaissances sur les droits de l'Homme, les violations de droits, la protection des citoyens, la réglementation en matière d'arrestation et de détention de personnes et les droits des personnes vulnérables.
- ▶ Une à l'attention des magistrats, visait à les interpeller et à inciter une évolution de leurs pratiques en matière de détention de personnes, dans le respect de la législation nationale et des instruments internationaux. En parallèle, un guide pratique sur l'arrestation et la détention de personnes a été publié et diffusé à 500 exemplaires dans les commissariats et gendarmeries.

En matière de **plaidoyer**, l'OCDH a contribué au processus de réformes législatives en cours en produisant une **note pour la prise en compte de la torture** dans la réforme du Code pénal et du Code de procédure pénale. Un **plaidoyer** auprès du Ministère de la Justice a également été conduit.

En matière de sensibilisation de l'opinion publique, une formation sur les notions de torture et mauvais traitements a été organisée à l'attention de journalistes,



96 émissions radios ont été diffusées dans 5 localités



2 numéros d'un journal semestriel ont été publiés et diffusés à 300 exemplaires



Le site internet www.ocdh-brazza.org a été développé par AEDH.

Son développement illustre le rôle de facilitateur endossé par AEDH ; la mise en ligne d'un tel outil de communication résultant d'une collaboration étroite avec l'OCDH et à la définition d'un cahier des charges répondant à ses attentes. À l'issue du développement, AEDH a accompagné l'équipe de l'OCDH à la prise en main du fonctionnement de ce site.

3. IDENTIFICATION, PROTECTION ET DÉFENSE DES VICTIMES



Maison d'arrêt de Dolisie, République du Congo

Le projet a apporté une **assistance multiforme** aux victimes de torture et de détention arbitraire. Une enveloppe budgétaire spécifiquement allouée au soutien social, médical et psychologique a été mobilisée pour **10 cas** dont 6 d'assistance médicale, 2 d'assistance médicale et juridique et 2 d'assistance sociale et juridique.

2 interventions ont porté sur une assistance sociale aux familles de personnes décédées en garde à vue, 4 ont consisté en une prise en charge de soins médicaux pour des victimes de torture, 4 en une assistance médicale apportée à des détenus souffrants.

139 visites de lieux de détention ont été effectuées par l'OCDH. 116 cas de détention arbitraire et de torture ont été recensés et documentés. Dès lors qu'une personne en situation de détention arbitraire était identifiée, l'OCDH est intervenu en fayeur de sa libération.

En 2016, 55 personnes ont pu être libérées. En début de projet, AEDH a proposé à l'OCDH de mieux formaliser le suivi des cas recensés en utilisant un tableur facilitant le croisement d'informations. Le recours à de telles méthodes de suivi étant nouveau pour l'OCDH, un accompagnement a été apporté durant toute l'année par AEDH pour que son partenaire se familiarise et s'approprie ce nouvel outil.

116

CAS DE

DÉTENTION

ARBITRAIRE

139
VISITES DE LIEUX DE
DÉTENTION EFFECTUÉES

55
PERSONNES LIBÉRÉES
EN 2016



Le projet MANDAT dispose en outre d'un **fonds d'assistance judiciaire**. Les dépenses prises en charge par ce dispositif peuvent comprendre : les frais liés aux actes de procédures juridictionnelles, les honoraires d'avocats et les frais de mobilité des victimes.

En 2016, le fonds a été sollicité par l'OCDH pour prendre en charge **7 cas** dont : 3 cas de décès en détention, 1 cas de disparition forcée d'un individu mineur, 1 cas d'arrestation arbitraire, 1 cas de torture en garde à vue, 1 cas d'enlèvement et de torture.

Enfin, un **guide pratique** pour les personnes interpellées a été publié par l'OCDH après avoir été mis en page par AEDH. Les 250 exemplaires imprimés ont été distribués dans 8 maisons d'arrêt.

Le projet MANDAT bénéficie du soutien financier de l'Union européenne.

PROJET PDPA

Localisation : République du Congo

Durée : 2017 à 2019

PROMOTION DES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES À TRAVERS LE RENFORCEMENT DU MOUVEMENT AUTOCHTONE AU CONGO ET L'INSTITUTIONNALISATION DE LA REPRÉSENTATIVITÉ AUTOCHTONE

En 2011, la République du Congo faisait figure de pionnière en Afrique centrale en adoptant la première loi spécifique pour la protection des peuples autochtones pygmées (Loi 05-2011). Quelques années plus tard, la volonté politique affichée peine toutefois à se traduire dans les faits. Les textes d'application de la loi 05-2011 n'ont pas été signés et les discriminations à l'encontre des populations pygmées perdurent. Ces dernières sont aujourd'hui toujours victimes d'exploitation, de spoliations, de déni de droits, et ne sont jamais consultées sur les décisions concernant les communautés conformément aux principes du consentement libre, informé et préalable (CLIP).

Ce constat alarme l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH), mobilisé de longue date en faveur de la promotion et de la protection des droits des peuples autochtones, qui a sollicité AEDH pour une collaboration autour d'un projet visant à assurer la mise en œuvre de la Loi portant sur la promotion et la protection des droits des populations autochtones au Congo.

Sélectionné à l'issue d'un appel à propositions de l'Union européenne, ce projet est mis en œuvre depuis janvier 2017. Il a pour objectif d'assurer la défense et la promotion des droits des peuples pygmées ; de soutenir le développement d'organisations et leaders des peuples autochtones ; de mobiliser l'opinion publique et d'encourager des changements de comportements vis-à-vis des populations pygmées.

PROJET APPEL

Localisation: RDC

Durée : novembre 2014 à octobre 2017



Peuples Pygmées et Encourager une réforme de la Loi foncière en RDC organisations congolaises :

OSAPY (Organisation d'Accompagnement et d'Appui aux Pygmées) **OCEAN** (Organisation Congolaise des Écologistes et Amis de la Nature)

Il a pour but de défendre les droits des populations autochtones Pygmées et de lutter contre les discriminations qu'elles subissent en mettant l'accent sur trois provinces : l'Equateur, l'Ituri et le Mai Ndombe. D'une durée de trois ans, ce projet bénéficie du soutien de l'Union européenne.

Depuis novembre 2014, AEDH met en œuvre le projet APPEL en partenariat avec deux

ENQUÊTER SUR LES VIOLATIONS DES DROITS DES POPULATIONS PYGMÉES ET APPORTER UNE ASSISTANCE JUDICIAIRE AUX VICTIMES

Le mécanisme d'alerte et de documentation des cas de violations graves des droits des Pygmées développé en 2015 est devenu pleinement fonctionnel en 2016. Le travail des 90 para-juristes formés dans le cadre du projet a permis la documentation de 135 cas de violations commis à l'encontre des membres des communautés pygmées. Ce chiffre important atteste de l'ampleur des atteintes faites aux droits des populations autochtones en République Démocratique du Congo. 14 parmi les cas documentés les plus graves ont été portés devant les tribunaux et font aujourd'hui l'objet de procédures judiciaires.



SENSIBILISER LES POPULATIONS, Y COMPRIS LES PLUS JEUNES, AUX DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES PYGMÉES



Le travail de sensibilisation des populations Bantoues et Pygmées s'est poursuivi. 10 villages supplémentaires qui n'avaient pas été touchés en 2015 ont bénéficié de sessions de vulgarisation des instruments juridiques de protection des droits des Pygmées. Ces sessions ont permis de sensibiliser 200 personnes supplémentaires sur les droits fondamentaux garantis aux populations autochtones Pygmées par les instruments juridiques nationaux et internationaux et d'évoquer les principales discriminations que subissent ces populations.

Cette activité est importante car elle permet aux populations Pygmées bénéficiaires de prendre conscience des droits qui leurs sont garantis par les instruments légaux. Or la connaissance des droits est une première étape indispensable en vue de leur revendication. Au cours des séances de sensibilisation, le travail des para-juristes et le mécanisme d'alerte et de documentation sont également présentés. Dès lors, les populations bénéficiaires savent qu'en cas de violation de leurs droits, des para-juristes identifiés au sein des communautés peuvent leur apporter un soutien.

Les sensibilisations en milieu scolaire se sont poursuivies. Elles ont été organisées dans 40 écoles et ont permis de toucher 24 837 élèves, ainsi que 580 enseignants et directeurs. Les objectifs initiaux sont largement dépassés. Les élèves de population autochtone restent très minoritaires au sein des écoles ciblées par le projet (entre 0,3 % et 3%). Ce déséquilibre reflète les grandes difficultés rencontrées par les Pygmées dans la prise en charge des frais scolaires.



DÉFENDRE LES DROITS FONCIERS DES POPULATIONS PYGMÉES

L'exploitation forestière et la pression démographique entraînent une déforestation massive. Les populations autochtones pygmées en sont les premières victimes se retrouvant souvent dépossédées de leurs terres et forcées d'abandonner leur mode de vie nomade pour se rapprocher des villages. Malgré un contexte politique national très difficile, le projet APPEL poursuit ses efforts en direction du gouvernement congolais afin que la réforme de la loi foncière, engagée depuis plusieurs années, voit le jour et que les aspirations légitimes des populations pygmées soient entendues.

Au niveau LOCAL, douze séances de dialogue avec les chefs coutumiers ont été organisées. Elles visaient à proposer un cadre d'échange entre les populations autochtones pygmées et les chefs coutumiers bantous, autour de l'enjeu central de l'accès à la terre pour s'accorder sur des points de consensus.

Le but est d'aboutir en 2017 à des cas concrets de rétrocessions de territoires au bénéfice des communautés pygmées. Deux réunions d'information à destination des députés provinciaux ont également été organisées. L'objectif de ces séances est de partager les résultats intermédiaires obtenus aux cours des dialogues organisés avec les chefs coutumiers afin de sensibiliser les députés provinciaux et de mettre en lumière la nature des conflits opposants Bantous et Pygmées dans leurs Provinces. Les députés provinciaux sont des acteurs clés du processus de restitution des terres car ils seront amenés à jouer un rôle important dans l'application de la réforme foncière à l'échelle des provinces.

Au niveau NATIONAL, le projet continue d'accompagner le travail des organisations congolaises représentatives des populations Pygmées en finançant certaines activités du groupe de travail sur la réforme foncière. Composé d'organisations de la société civile, il vise à maintenir le dialogue avec les autorités congolaises en charge de la mise en œuvre de la réforme de la loi foncière.



Cercle de cohésion et vulgarisation en milieu scolaire organisé par OCEAN en territoire de Mambasa

RENFORCER LE RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Comme dans chacun des projets qu'elle mène, AEDH est particulièrement attentive au renforcement des compétences de ses partenaires locaux. OSAPY et OCEAN ont ainsi pu bénéficier d'une formation en gestion de projet. Par ailleurs, neuf organisations communautaires pygmées ont reçu un financement. Les projets sélectionnés visent à renforcer le mécanisme de veille des cas de violations des droits des populations autochtones, à accompagner certaines victimes en justice et à promouvoir la participation des Pygmées (notamment des femmes) à la vie publique.

PROJET DEFI

Localisation : Afrique centrale

Durée : septembre 2014 à novembre 2017



Initié au mois de septembre 2014 pour une durée de 3 ans, le projet DEFI a pour objectif de promouvoir et renforcer les valeurs démocratiques et le respect des droits humains en Afrique centrale, en apportant un soutien aux organisations de la société civile au Burundi, Cameroun, Congo, Gabon et République Démocratique du Congo (Province Orientale, Nord Kivu et Sud Kivu).

Ce projet cible **30 organisations** de défense des droits humains, émergentes ou de taille modeste qui s'engagent pour la défense des droits des personnes vulnérables, la lutte contre toute forme de discrimination, l'accès à la justice et la lutte contre l'impunité. Les organisations sont sélectionnées via des appels à propositions. Elles bénéficient d'un soutien financier pour leur permettre de mener leurs actions de terrain (subvention d'un montant inférieur ou égal à 10 000 €) et d'un appui technique pour leur permettre de développer les compétences de leurs équipes.

LES ORGANISATIONS SOUTENUES EN 2016

Deux appels à propositions ont été lancés aux mois de septembre 2015 et mai 2016. **14 organisations** ont été sélectionnées et soutenues en 2016.

BURUNDI

Association Communautaire pour la Promotion et la Protection des Droits de l'Homme (ACPDH)

Projet « Appui à la documentation des violations des droits de l'Homme et à la professionnalisation du travail des défenseurs des droits de l'Homme au Burundi »

HUMURE

Projet « Appui à la documentation de cas de violations des droits sur la base de l'orientation sexuelle au Burundi »

MOuvement pour les Libertés Individuelles (MOLI)

Projet « Initiative pour les activistes LGBT ruraux »

Solidarité d'Action pour la Paix - Grands Lacs (SAP/GL)

Projet « Assistance directe des victimes de torture »

CAMEROUN

Association pour la Défense des Droits des Étudiants au Cameroun (ADDEC)

Projet « Atelier de renforcement des capacités socio-politiques de l'étudiant(e) au Cameroun »

Un Monde Avenir (1MA)

Projet « Promouvoir et Défendre la personne Migrante »

Camerounian Foundation for Aids (CAMFAIDS)

Projet « Défense, promotion et sensibilisation pour le respect des droits et valeurs des personnes LGBTI »

Women's Counseling Information Center (WCIC)

Projet « Appui à la prise en charge juridique et financière des femmes victimes de violence dans la région du Littoral au Cameroun »

GABON

ONG Formations Nouvelles pour le compte du Réseau des organisations et projets associatifs du Gabon (ROPAGA)

Projet « Plaidoyer pour la révision de la loi 35/62 relative aux associations »

ONG SIFOS

Projet « Droit des enfants : lutte contre la traite et le travail des enfants »

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Association de Défense et de Promotion des Populations Autochtones (ADPPA)

Projet « Renforcement des capacités des groupes autochtones dans la promotion et la défense des populations autochtones en République du Congo »

Association de Soutien aux Groupes Vulnérables (ASGV)

Projet « Vivre ensemble »

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Actions et Initiatives de Développement pour la protection de la femme et de l'enfant (AIDPROFEN)

Projet « Enquête de protection sur les cas d'exploitation sexuelle des mineurs dans le territoire de Masisi »

Cercle International pour la défense des droits de l'homme la paix et l'environnement (CIDDHOPE)

Projet « Campagne annuelle de promotion de la dignité en détention en territoire de Mambasa »

RENFORCER LES CAPACITÉS DES ORGANISATIONS DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS EN AFRIQUE CENTRALE

Le renforcement de capacités est une démarche qui vise à développer les compétences d'une équipe, accroître l'efficacité d'une organisation et lui permettre de s'adapter à un environnement de plus en plus évolutif et exigeant. Avec le projet DEFI, AEDH met à la disposition des organisations partenaires une palette de méthodes : la formation des défenseurs, un accompagnement individualisé, des échanges d'expériences et des outils de travail. Quelques thèmes du renforcement de capacités sont illustrés ici pour mettre en valeur les résultats atteints en 2016.

STRATÉGIE DES ORGANISATIONS

De nombreuses organisations disposent d'une vision stratégique à court terme mais elles sont souvent dans l'incapacité de se projeter dans le temps avec des objectifs clairs et réalistes. Il est primordial pour une organisation de disposer d'un **plan stratégique** afin de clarifier sa vision, ses ambitions et planifier ces activités pluriannuelles, telles que le plaidoyer en vue du changement de pratiques des autorités publiques ou le développement de nouveaux partenariats financiers.

En 2016, **2 organisations**, la Ligue des Droits et Libertés (Cameroun) et Humanité pour Tous (RDC) ont fait le choix d'être accompagnées par un prestataire spécialisé afin d'élaborer un plan stratégique. Ces deux associations disposent aujourd'hui d'un plan clair qui, selon elles, répond bien à leurs enjeux stratégiques.



Séance de travail au siège de l'organisation CAMFAIDS à Yaoundé (Cameroun)

ENQUÊTE ET COLLECTE DE DONNÉES SUR LES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS



Le travail d'enquête sur les violations des droits humains implique un travail de **collecte d'informations** sur les faits commis. Ce travail a pour but premier d'apporter un soutien, en particulier juridique et judiciaire, à des victimes pour faire valoir leurs droits et obtenir la condamnation de l'auteur. Le travail d'enquête permet aussi de faire un état des lieux plus global afin d'alerter l'opinion publique et les autorités. Ainsi, la collecte des informations dans une base de données s'avère nécessaire pour dégager des tendances, établir des statistiques et des interprétations.

En 2016, **5 organisations** ont choisi d'être accompagnées par AEDH dans la mise en place de bases de données fiables dans les domaines d'action qui les concernent : discriminations à l'égard des minorités ethniques et sexuelles et violations des droits humains en général.

STRATÉGIE DES ORGANISATIONS

De nombreuses organisations ont souhaité améliorer leurs capacités de gestion dans un souci d'efficacité de leurs actions, de gestion rigoureuse des fonds alloués et de crédibilité vis-à-vis de leurs partenaires financières. En 2016, 5 organisations ont ainsi bénéficié d'une formation et d'un accompagnement en gestion de projets ciblant 41 défenseurs des droits humains. Une boîte à outils sur la gestion financière a été mise à la disposition des 14 nouvelles organisations soutenues en 2016 et un accompagnement a été apporté par AEDH afin de vulgariser la boîte à outils et favoriser son appropriation par les organisations.

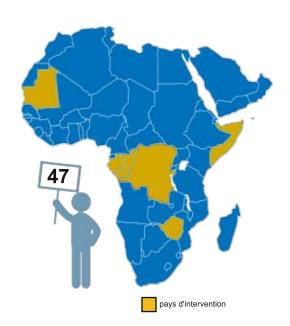
PROTÉGER

LE FONDS D'URGENCE EN CHIFFRES

Une fois encore, c'est en **Afrique subsaharienne** que le Fonds d'urgence est le plus intervenu en 2016.

47 défenseurs ont bénéficié d'un soutien, en vue dans la plupart des cas d'une relocalisation temporaire et de soins médicaux. 50 de leurs proches ont également été mis en sécurité. Les défenseurs assistés étaient issus de sept pays différents : le Burundi, le Congo, le Gabon, la Mauritanie, la République Démocratique du Congo, la Somalie et le Zimbabwe. C'est en RDC que le Fonds d'urgence a été le plus mobilisé au cours de l'année 2016.

4 organisations de défense des droits humains ont également bénéficié d'un soutien dans le cadre d'actions de plaidoyer et de sécurisation de leurs locaux.



PROJET RISK

Localisation : RDC

Provinces du Nord et Sud Kivu Durée : juillet 2016 à avril 2018



Depuis plusieurs années, le Fonds d'urgence pour les défenseurs en danger d'AEDH est particulièrement sollicité pour intervenir dans les provinces des Kivus en République démocratique du Congo. Le contexte sécuritaire instable et notre longue expérience dans la zone expliquent dans une large mesure cette tendance.

Afin de renforcer l'action de son Fonds d'urgence dans cette région, AEDH met en œuvre depuis juillet 2016 le projet RISK en lien avec trois partenaires congolais : la Synergie Ukingo Wetu au Nord Kivu ; SOS IJM (Information Juridique Multi-Sectorielle) et Arche d'Alliance au Sud Kivu.

D'une durée de deux ans, le projet RISK, qui bénéficie du soutien financier du Ministère néerlandais des Affaires étrangères, poursuit **trois objectifs majeurs** :

METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF PERFORMANT DE RÉPONSE AUX ALERTES

Les organisations locales partenaires ont vu leurs compétences en techniques d'enquête et de suivi des cas de défenseurs en danger renforcées au début du projet. Elles ont également bénéficié d'une formation leur permettant d'identifier les cas de traumatismes psychologiques les plus graves afin d'orienter les victimes vers les structures professionnelles compétentes. A la suite de ce travail, un protocole de réponse aux alertes reçues a été élaboré et est aujourd'hui opérationnel. Après instruction des alertes, des enquêtes de terrain sont systématiquement menées pour vérifier l'éligibilité des cas soumis. Les critères d'éligibilité sont identiques à ceux du Fonds d'urgence d'AEDH à savoir :

- 1) la personne qui sollicite une intervention peut être considérée comme un défenseur des droits humains
- 2) le défenseur est en danger en raison de son engagement en faveur des droits humains
- 3) sa situation est jugée urgente.



Les organisations locales partenaires mènent les opérations de vérification de faits et d'analyse de l'éligibilité des cas, selon une méthodologie commune développée dans le cadre du projet. Les cas vérifiés et documentés sont transmis à AEDH sous la forme d'un rapport circonstancié, afin de déclencher les mécanismes d'assistance aux défenseurs concernés.

ASSISTER LES DÉFENSEURS EN DANGER

Au vu des éléments objectifs collectés par les partenaires de terrain, AEDH se prononce sur l'éligibilité du cas, sur la nature de la réponse à apporter et, le cas échéant, débloque les fonds nécessaires à la mise en sécurité ou l'assistance du défenseur victime d'une atteinte ou d'une menace grave. La réponse est toujours ajustée en fonction des situations particulières de chaque



Le dispositif d'urgence prend également en compte la situation spécifique des **proches des défenseurs en danger**, notamment les membres de la famille, qui sont fréquemment des « victimes collatérales » des persécutions subies par le défenseur.

À l'issue de leur prise en charge par le dispositif d'urgence, les défenseurs assistés bénéficient d'un **suivi adapté** à leurs besoins. Celui-ci permet, selon les cas, de mettre en place des modalités d'aide de type psychosocial, de réaliser des actions de plaidoyer auprès des autorités du milieu d'origine du défenseur pour favoriser sa réintégration dans des conditions de sécurité satisfaisantes, d'assurer un accompagnement juridique et judiciaire si nécessaire, de suivre l'évolution de l'état de santé du défenseur, de renforcer ses connaissances et compétences sur les mesures de protection et de sécurité propres au travail de défense des droits de humains.

FAVORISER LES ÉCHANGES ENTRE LES ORGANISATIONS PARTENAIRES DU PROJET

Afin d'établir des liens de collaboration de qualité entre toutes les organisations participant à la mise en œuvre du projet et de capitaliser sur les bonnes pratiques, des temps de rencontre et d'échange d'expériences sont prévus. Au total, trois rencontres (en début, milieu et fin de projet) doivent poser les bases du travail en commun et procéder à d'éventuels ajustements nécessaires.

Des visites d'échanges seront également organisées. Elles permettront à des membres des organisations locales partenaires de s'immerger pendant plusieurs jours au sein de l'équipe d'un autre partenaire afin de découvrir de nouvelles modalités de travail, d'acquérir de nouveaux savoir-faire et de tisser des liens de confiance entre les personnes.

DÉFENDRE ET PROMOUVOIR



Le 27 avril 2017, la Cour d'appel des Chambres Africaines Extraordinaires (CAE) siégeant à Dakar a confirmé la condamnation d'Hissène Habré à une peine de prison à perpétuité pour **crimes contre l'Humanité**, **crimes de guerre et crimes de torture**. Le 30 mai 2016 Habré avait été condamné en première instance à cette même peine et avait exercé son droit d'appel. La condamnation est donc définitive.

Pour la première fois un ancien chef d'Etat africain a été jugé par une juridiction africaine, dans un pays différent de celui où les crimes ont été commis. Il s'agit d'une remarquable application du concept de droit international de la compétence universelle au nom duquel l'auteur présumé de crimes particulièrement graves peut être jugé partout, quelle que soit la nationalité de l'auteur et celle des victimes. Les CAE ont été créées par un accord entre le Sénégal où résidait Habré et l'Union Africaine. Le tribunal est composé de juges de plusieurs nationalités africaines.

Cette condamnation met un point final à 17 années de combat, un combat rendu possible par les victimes elles-mêmes appuyées par un groupe d'ONG rassemblées dans un « Comité international pour le jugement équitable de Hissène Habré » dont Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme était membre aux côtés de sept autres associations.

Sanglant dictateur du Tchad de 1982 à 1990, Habré, renversé par Idriss Déby, l'actuel président, avait fui son pays pour le Sénégal, avant d'être rattrapé par la justice en 2000. Malgré un dossier solide, étayé de preuves et d'innombrables témoignages, la procédure aux nombreux rebondissements a duré 17 ans. La condamnation définitive du Pinochet africain est de nature à donner espoir à toutes les victimes des dictateurs tortionnaires et assassins de par le monde. Elle s'inscrira dans l'Histoire comme le jour où un groupe de survivants l'a finalement emporté sur leur bourreau. C'est un tournant pour l'Afrique mais pas exclusivement : tous les dictateurs savent désormais qu'ils ne sont pas, où qu'ils aillent et quel que soit le temps écoulé depuis la commission de leurs crimes, à l'abri de la justice.

LES APPELS URGENTS

Détention arbitraire
Harcèlement judiciaire
Restrictions à la liberté de

27 appels urgents ont été adressées par AEDH aux autorités de 12 pays d'Afrique. Les principaux pays concernés sont :

▶ République Démocratique du Congo : 8 appels urgents

Angola: 3 appels urgentsMaroc: 3 appels urgentsMauritanie: 3 appels urgents



25% des appels urgents traités par AEDH concernent l'Afrique.



AGIR AU PROCHE ET MOYEN-ORIENT

SOUTENIR	18.
PROTÉGER	18.
DÉFENDRE ET PROMOUVOIR	18.

SOUTENIR

Un soutien financier direct à 3 associations au Proche-Orient

Le Conseil d'Administration d'AEDH a décidé de soutenir **3 organisations** en Israël et au Liban. Le montant des subventions directes accordées à ces partenaires s'élève à **10 450€**.

La Fondation pour les Droits Humains a attribué (en sus de l'appui financier d'AEDH) un cofinancement du projet porté par l'association israélienne. Le montant du cofinancement apporté par la Fondation pour les Droits Humains s'élève à 5 000€.

En Israël, AEDH a poursuivi sa collaboration avec WOFPP (Organisation des Femmes pour les Prisonnières Politiques), qu'elle soutient depuis près de 25 ans. Association fondée par des femmes israéliennes, WOFPP apporte une aide juridique et sociale aux prisonnières politiques palestiniennes incarcérées en Israël et dénonce les violences qu'elles subissent lors de leur arrestation et au cours de leur détention. La subvention attribuée par AEDH permet à WOFPP de défrayer l'avocate de l'association qui effectue des visites hebdomadaires dans les centres de détention et assure l'accompagnement administratif et judiciaire des Palestiniennes détenues.



Au Liban, AEDH a poursuivi le partenariat initié en 2015 avec Proud Lebanon, défendant les droits des personnes LGBT. AEDH a également soutenu le fonctionnement d'un groupe d'avocats engagés en faveur de populations vulnérables.

PROTÉGER



Le Fonds d'urgence pour les défenseurs des droits de l'Homme en danger est intervenu pour apporter un soutien à deux défenseurs israéliens et à un défenseur palestinien. Ces trois militants sont membres des organisations B'Tselem, le centre d'informations israélien pour les droits humains dans les territoires occupés, et Ta'ayush, organisation juive et arabe luttant contre les effets de l'occupation et pour une amélioration des droits des détenus.

En janvier 2016, Ezra Nawi, Guy Butavia et Nasser Nawajah sont victimes de diffamation dans une émission de télévision israélienne qui s'acharne à discréditer leurs actions. Suite à la diffusion du programme, les trois défenseurs sont arrêtés, puis détenus pendant plusieurs jours. Les forces de

l'ordre les empêchent de communiquer avec leurs avocats. Les trois hommes ont finalement été relâchés mais doivent encore répondre de plusieurs chefs d'accusation devant la justice israélienne.

Le Fonds d'urgence d'AEDH a contribué financièrement à leurs frais de justice afin qu'ils puissent être acquittés des faits qui leurs sont reprochés.

TA'AYUSHUL'AUT

ARAB JEWISH PARTNERSHIP אינוב באפרב בי שותכות ערבית יהודית ו

DÉFENDRE ET PROMOUVOIR

LES APPELS URGENTS

Détention arbitraire
Harcèlement judiciaire
Restrictions à la liberté
de rassemblement

27 appels urgents ont été adressées par AEDH aux autorités de 5 pays du Proche et Moyen-Orient. Les principaux pays concernés sont :

Égypte : 12 appels urgentsTurquie : 7 appels urgents

► Bahreïn : 6 appels urgents



25% des appels urgents traités par AEDH concernent cette région.



AGIR EN AMÉRIQUE LATINE

SOUTENIR 20.

DÉFENDRE ET PROMOUVOIR 20.

Un soutien financier direct à 5 associations en Amérique latine

Traditionnellement moins impliquée auprès des acteurs de terrain en Amérique Latine qu'en Afrique subsaharienne, AEDH continue néanmoins de soutenir les actions de ses partenaires historiques dans cette région du monde. En 2016, **5 associations** de trois pays (Colombie, Argentine et Cuba) ont bénéficié d'un soutien attribué par le Conseil d'Administration d'AEDH. Le montant du soutien financier accordé à ces partenaires s'élève à **16 505**€.

Deux de ces organisations ont bénéficié d'un cofinancement de la Fondation pour les Droits Humains. Le montant du cofinancement apporté par la Fondation pour les Droits Humains est de 5 500€.

En Argentine, AEDH soutient depuis 2011 l'Observatoire International des Prisons – section Argentine. En 2016, l'appui d'AEDH vise à faciliter l'action d'instruction civique des détenus engagée par l'OIP dans la perspective des élections de 2017 dans la province de Misiones (Nord Est du pays). En parallèle, l'OIP conduit des enquêtes sur les conditions de détentions, et réalise des actions de plaidoyer sur la situation des détenus.



En Colombie, l'année 2016 aura été marquée par la ratification d'un traité de paix entre l'Etat et les Forces Armées Révolutionnaires de la Colombie (FARC), après cinquante ans de conflit armé et de multiples tentatives de règlement, dont un premier accord rejeté par référendum en septembre 2016. Dans ce contexte difficile où les tensions sont encore vives, AEDH a financé les projets de trois associations locales : Sembrar (partenaire depuis 20 ans), FCSPP (Fondation de Solidarité avec les Prisonniers Politiques, partenaire depuis 1999) et Fundepaz (partenaire depuis 2004). Sembrar continue d'accompagner et de défendre les communautés rurales des départements du César et du Sud du Bolivar, où l'enjeu foncier et la violence politique restent très importants. Après avoir agi dans le département du César en 2015, FCSPP a mené en 2016 un projet de plaidoyer dans le village de Santa Rita (département de Magdalena) pour s'assurer de la mise en œuvre effective de trois décisions de justice prévoyant une restitution de terres à 73 familles victimes de déplacement forcé. Enfin, l'association Fundepaz a mis en place plusieurs ateliers de formation pour défendre et promouvoir les droits des femmes (contre les violences sexuelles, participation politique...) dans le département de Nariño.

DÉFENDRE ET PROMOUVOIR

LE RÉSEAU FRANCE COLOMBIE

AEDH a poursuivi en 2016 sa participation aux réunions et concertations du Réseau France Colombie Solidarités (RFCS) qu'elle avait rejoint en juillet 2014. Le RFCS est une plateforme de onze ONG françaises (parmi lesquelles figurent l'École de la Paix, le CCFD-Terre Solidaire, l'ACAT France, le Secours Catholique...) dont l'objectif est de renforcer les liens solidaires entre la France et la Colombie en mettant en œuvre des actions de sensibilisation, de mobilisation et de plaidoyer. Dans le cadre du réseau, des réunions publiques sont par exemple proposées avec des partenaires colombiens de passage en France, des réunions institutionnelles sont organisées avec les autorités françaises, des analyses et des communiqués publics sont élaborés et diffusés.

En 2016, les ONG membres du RFCS ont contribué à l'émergence d'un projet ambitieux dans le contexte historique de l'accord de paix signé avec les FARC et celui de « l'année croisée » France-Colombie qui aura lieu en 2017. Le projet intitulé « **Soutien à la participation citoyenne dans le contexte post-accords de paix en Colombie** » a pour but de soutenir un dialogue



renforcé entre les OSC partenaires du RFCS, mais aussi entre les OCS et les pouvoirs publics, afin de favoriser la formulation, la mise en œuvre et le suivi de politiques publiques visant la construction de la paix en Colombie, en particulier sur la question des droits humains et du développement territorial. Il entend également renforcer la coopération entre les acteurs colombiens et français.

LES APPELS URGENTS

Détention arbitraire

Harcèlement judiciaire

Intimidation

Menaces verbales et physiques

Restrictions à la liberté de rassemblement

26 appels urgents ont été adressées par AEDH aux autorités de **6 pays d'Amérique latine**. Les principaux pays concernés sont :

► Honduras : 9 appels urgents

► Mexique : 7 appels urgents

► Guatemala : 4 appels urgents

► Colombie : 3 appels urgents



24% des appels urgents traités par AEDH concernent cette région.



AGIR EN ASIE

SOUTENIR	22.
PROTÉGER	24.
DÉFENDRE ET PROMOUVOIR	25.

SOUTENIR

AEDH soutient depuis de nombreuses années les défenseurs des droits humains vietnamiens. Sous un régime de parti unique, où toute forme de dissidence est brutalement réprimée, des mouvements bouddhistes « non reconnus » se mobilisent avec opiniâtreté pour dénoncer les atteintes aux droits fondamentaux et revendiquer la mise en place d'un régime démocratique. AEDH a soutenu 3 organisations pour un montant total de 105 400€.



Depuis 2015, AEDH a engagé un projet qui vise à défendre et promouvoir la liberté de conscience et de religion au Viêtnam. D'une durée de trois ans, ce projet est mis en œuvre par deux organisations vietnamiennes issues des mouvements bouddhistes « pro-démocratie » et une association de la diaspora basée en France. Il poursuit deux objectifs principaux :

- ▶ d'une part, renforcer les capacités d'acteurs locaux en matière de veille et d'enquête sur les atteintes à la liberté religieuse,
- ▶ d'autre part mettre en œuvre des actions de plaidoyer international pour encourager le respect effectif du droit à la liberté religieuse au Viêtnam.

L'année 2016 a été une année noire pour les droits humains. Au mois de janvier 2016, le XII^{ème} Congrès du Parti Communiste vietnamien a installé au pouvoir des dirigeants issus de l'armée et des forces sécuritaires.

Le président Tran Dai Quang a fait savoir qu'il combattrait « les forces hostiles et réactionnaires ». Au moins 20 membres de la société civile ont été arrêtés en 2016 et le gouvernement a poursuivi un vaste programme de réformes (Code pénal, loi sur la liberté religieuse, loi sur la presse...) qui tendent à "normaliser" les pratiques arbitraires ou liberticides des autorités.

SOUTENIR LE TRAVAIL D'ENQUÊTE ET DE SENSIBILISATION

Un soutien a été apporté aux organisations bouddhistes partenaires afin de leur permettre de mener un travail d'enquête et d'alerte sur les violations de la liberté religieuse et de conduire des actions de sensibilisation à destination des communautés bouddhistes sur la liberté de croyance et les obligations des autorités vietnamiennes.

Pendant la première année du projet, **14 cas** de violation grave de la liberté religieuse ont été documentés et relayés au niveau international dans des appels urgents. **725 défenseurs bouddhistes des droits humains** ont été formés et sensibilisés sur les normes internationales et nationales relatives à la liberté religieuse et à la liberté de conscience, ces textes restant encore largement méconnus au Vietnam.

Le climat de répression des défenseurs des droits humains et de restriction des libertés n'a pas épargné les membres des organisations partenaires. Ces derniers ont été victimes de harcèlement policier et d'assignation à résidence, ce qui a entravé et ralenti la mise en œuvre des actions prévues.

RENFORCER LES CAPACITÉS DES PARTENAIRES LOCAUX

Pendant la première année du projet, une boîte à outils sur le monitoring des violations des libertés de conscience et de religion a été créée et diffusée aux partenaires locaux, ces derniers étant eux-mêmes chargés de disséminer cet outil dans les communautés religieuses. Un accompagnement a été apporté aux organisations afin de recueillir l'ensemble des données nécessaires pour documenter les atteintes à la liberté religieuse et alerter l'opinion publique internationale.

Des moyens financiers ont également été mis à la disposition des organisations locales afin d'équiper leurs locaux, rémunérer une partie du personnel et prendre en charge les frais de fonctionnement. Ces moyens nouveaux ont joué un rôle décisif pour permettre aux activistes bouddhistes d'agir.

ALERTER L'OPINION PUBLIQUE INTERNATIONALE

Une part importante du projet est dédiée aux actions de **plaidoyer international** visant à exercer une pression sur les autorités vietnamiennes lorsqu'elles commettent des atteintes graves à la liberté religieuse ou manifestent la volonté de restreindre le cadre légal des droits et libertés fondamentales associés à l'exercice de la liberté de conscience et de religion.

Plusieurs succès ont été obtenus pendant la première année du projet :

Ainsi, 210 experts, diplomates, législateurs, hauts fonctionnaires et ONG internationales ont directement été ciblés par les actions de plaidoyers. 61 % des actions de plaidoyer ont été reportées dans les médias internationaux. 30 % des initiatives de plaidoyer ont conduit à des formes de pression sur les autorités vietnamiennes de la part des États-Unis, de l'Union européenne, des Nations Unies, de gouvernements étrangers ou d'ONG internationales.

À titre d'exemple, on peut citer une résolution urgente du Parlement Européen demandant aux autorités vietnamiennes de revoir le projet de loi sur la liberté religieuse, une recommandation de la Commission des États-Unis sur la liberté religieuse pressant le Président américain de désigner le Viêtnam en tant que « pays particulièrement préoccupant » en matière de liberté religieuse, plusieurs déclarations du Rapporteur spécial des Nations unies sur la liberté de conscience et de religion ainsi que du Rapporteur spécial des Nations unies contre la torture enjoignant les autorités vietnamiennes de stopper la persécution et la torture d'activistes religieux ou de défenseurs des droits humains.



Législateurs
Hauts fonctionnaires
ONG internationales

PROTÉGER

En 2016, **une organisation pakistanaise et deux défenseurs** (l'un pakistanais, l'autre vietnamien) ont bénéficié d'une aide du Fonds d'urgence pour les défenseurs des droits humains en danger.

Déjà soutenue en 2015, Human Friends Organization (HFO) est une organisation pakistanaise œuvrant pour la défense des minorités religieuses. Dans un contexte marqué par de fortes tensions politiques et religieuses, l'organisation est régulièrement prise à partie par des groupes islamistes radicaux. Le Fonds d'urgence d'AEDH a apporté son soutien à HFO afin de l'aider à renforcer les dispositifs de sécurité de ses bureaux.

Un soutien à également été apporté à un défenseur pakistanais. Saheed* est un défenseur des droits humains fondateur et directeur exécutif d'une organisation engagée dans la défense des droits des populations les plus vulnérables, notamment des minorités religieuses. En mai 2016, il a publiquement attiré l'attention des autorités pakistanaises sur la situation des ouvriers des fabriques de briques. Suite à ces dénonciations, Saheed a été menacé et accusé de «blasphème» par des groupes extrémistes religieux ainsi que par certaines autorités administratives pakistanaises.

Face à l'imminence de la menace, le Fonds d'urgence s'est mobilisé afin de permettre à Saheed de se relocaliser temporairement aux Etats-Unis. Le temps pour ses collègues d'entamer des négociations avec les autorités afin de s'assurer de leur implication pour la protection de Saheed, de sa famille et de son organisation dès son retour au Pakistan.



A Sajid Christopher, Président de HFO lors d'une réunion

*pour des raisons de confidentialité, les noms ont été modifiés

Le Fonds d'urgence est intervenu pour favoriser la relocalisation en France d'un militant pro-démocrate vietnamien. Giang* a été condamné en 2013 par la justice vietnamienne à une peine de 13 ans de prison. Son crime : entretenir des liens avec le Viet-Tan, un mouvement ayant pour but de mettre fin à la dictature. Soutenu par des organisations internationales et sous la pression des représentations diplomatiques de différents pays européens, les autorités vietnamiennes décident à la fin de l'année 2016 de le libérer. AEDH s'engage alors avec d'autres organisations internationales afin de permettre à Giang de gagner la France.

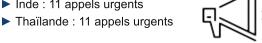
DÉFENDRE ET PROMOUVOIR

LES APPELS URGENTS

Détention arbitraire Harcèlement judiciaire Menaces verbales et physiques Restrictions à la liberté de rassemblement

29 appels urgents ont été adressées par AEDH aux autorités de 11 pays d'Asie. Les principaux pays concernés sont :

► Inde : 11 appels urgents



26% des appels urgents traités par AEDH concernent cette région.



AGIR EN FRANCE

ÉTUDE DE FAISABILITÉ PRÉALABLE À LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES AGISSANT AU NIVEAU INTERNATIONAL DANS LE DOMAINE DES DROITS HUMAINS

Alors que les ONG françaises agissant dans d'autres secteurs liés à la solidarité internationale (humanitaire, développement, éducation, commerce équitable etc.) disposent de longue date de collectifs dans lesquels elles peuvent se regrouper, il n'y a pas, sur le territoire français, de réseau structuré et pérenne regroupant des ONG impliquées au niveau international dans la défense des droits humains.

Il en résulte notamment :

- ▶ une absence de concertation/collaboration planifiée et durable entre les ONG françaises de droits humains,
- ▶ un manque de représentation collective de ces acteurs, identifié comme tel par les autorités publiques françaises,
- un certain déficit de visibilité des questions de défense des droits humains dans les médias, auprès du grand public et des institutions,
- des risques de déperdition d'informations, voire de doublons d'activités dans les actions menées par les ONG françaises de défense/promotion des droits humains,
- ▶ l'absence de représentation collective organisée des ONG françaises de défense des droits humains dans les plateformes d'ONG de droits humains au niveau européen ou international.

Partageant ce constat, quatre organisations - ACAT France, Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme (AEDH), Ensemble Contre la Peine de Mort (ECPM) et Terre des Hommes-France (TDHF) – ont proposé en juillet 2015 de constituer un réseau des ONG françaises agissant dans le domaine des droits humains à l'international.

En mars 2016, une discussion élargie à 11 organisations (ACAT France, AEDH, Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme, Avocats Sans Frontières, CNB – Observatoire des avocats en danger, ECPM, Fédération Internationale des Droits de l'Homme, IREX Europe, Sherpa, TDHF) a validé l'intérêt de la démarche et exprimé le besoin d'une étude préalable qui préciserait l'identité, les objectifs, les activités et les modes de fonctionnement d'un tel dispositif.

Conduite par un consultant externe et coordonnée par un comité de pilotage constitué d'AEDH, ECPM et TDHF, cette étude vise à :

- établir un recensement (« cartographie ») des ONG françaises engagées sur le plan international dans le domaine des droits humains ; évaluer leur niveau d'intérêt face au dispositif proposé, émettre des préconisations sur le profil des organisations ayant vocation à intégrer la plateforme ou le collectif.
- mener une réflexion sur les raisons d'être, les objectifs, les activités et résultats attendus de la plateforme ou du collectif,
- ► mettre en place une ou des opérations de communication/évènements destinés à promouvoir le projet et à doter la future plateforme d'une certaine visibilité.

Ses résultats seront rendus publics en juin 2017. Cette action bénéficie du soutien du Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International. AEDH remercie ses donateurs et ses partenaires financiers qui ont contribué à la réalisation de ses projets pluriannuels, aux actions de partenaires sur le terrain, au fonctionnement du Fonds d'urgence pour les défenseurs et à ses activités courantes.





































AGIR ENSEMBLE POUR LES DROITS DE L'HOMME 16 AVENUE BERTHELOT - 69007 LYON FRANCE

+ (33) 4 37 37 10 11 agir-ensemble@aedh.org www.aedh.org